

L'administration n'en a-t-elle pas déjà trop à sa solde. Elle a à son service deux fois autant d'employés que le premier contingent envoyé au front comptait d'hommes. Au lieu de diminuer le nombre des fonctionnaires, allez-vous encore l'augmenter?

Quelle est la situation de l'industrie du fromage? Le fromage du Canada est hautement apprécié sur les marchés de l'univers, et l'intégrité des exportateurs et des fabricants canadiens a grandement contribué à lui valoir cette réputation. Nous n'avons cependant pas le classement que comporte ce projet de loi.

A mon sens, le ministère du Commerce est—les mots me manquent pour exprimer mon opinion à son égard. Je ne tenterai plus de le qualifier, par crainte de prononcer des paroles trop sévères. Je ferai cependant observer que les ministères semblent pourvus de fonctionnaires qui s'appliquent, par tous les moyens possibles, à faire adopter des lois tendant, non pas à protéger les intérêts du peuple, mais à créer des entraves à la liberté du commerce et des restrictions à l'exercice normal de l'industrie. Ils croient peut-être qu'ils ne gagnent pas leur appointements, ou bien ils sont sous l'impression que le public ne croira pas qu'ils méritent leurs salaires, s'ils ne s'avisent pas de préconiser l'adoption de mesures nuisibles.

Comme l'honorable leader en a fait la remarque, la session touche à sa fin. Nous n'avons pas eu le temps voulu pour étudier ce projet de loi, et la réglementation du commerce est un problème de haute importance. Permettez-moi de vous dire, honorables messieurs, que, pour ma part, l'adoption d'un bill par les Communes ne me fait, comme on dit vulgairement, ni chaud ni froid, car j'ai été témoin de l'adoption de trop de mesures iniques par l'autre Chambre. Vous devriez éprouver la même indifférence et ne pas subir l'influence de la Chambre basse. Nous avons une mission particulière à remplir. Il incombe à cette Chambre de contrôler la législation et de s'ériger entre le public et ses prétendus représentants, les députés. J'espère que vous accepterez la motion de l'honorable sénateur de Brockville et rejeterez ce projet de loi. Il figure encore au feuillet des ordres du jour assez de mesures pour occuper tous nos instants d'ici l'heure de la prorogation, et nous devrions laisser en paix ces pauvres producteurs de beurre, de fromage et des autres produits laitiers, pour cette session du moins.

L'honorable M. BEIQUE: N'ayant pas d'exemplaire du bill, j'ai posé une question à l'honorable ministre. Je n'en ai pas reçu de réponse. Mais j'ai appris depuis que ce projet, s'il est adopté, n'obligera pas le commerçant à faire classer son fromage. L'unique objet de la mesure est l'établissement d'un mécanisme qui assurera aux exportateurs de fromage qui le désireront de bénéficier de la loi et d'obtenir de l'inspecteur fédéral un certificat attestant la qualité de son produit. Je ne vois pas qu'on puisse objecter à cette disposition législative, qui porte le maintien de la qualité et de la réputation du fromage canadien en Angleterre et dans les pays étrangers. Cette mesure ne nuira à personne, car nul ne sera contraint de faire effectuer le classement prescrit par la loi.

L'honorable M. DONNELLY: Avant que l'honorable ministre réponde à la question, qui m'intéresse aussi, je désirerais lui demander le même renseignement. Ma principale objection à ce bill est que nous en ignorons la portée. L'article 3 stipule: "Le Gouverneur en conseil peut établir des règlements." Nous donnons, en réalité, un blanc-seing au Gouverneur en conseil pour édicter les règlements que lui recommanderont les employés administratifs. Je ne crois pas que nous sachions au juste quel est l'objet de ce projet de loi.

L'honorable M. BEIQUE: Examinez la clause pénale.

L'honorable M. DONNELLY: Je ne vise pas la clause pénale, mais la réglementation.

L'honorable M. ROBERTSON: En réponse à l'honorable sénateur de De Salaberry, je ferai observer que le bill ne prescrit pas formellement que le classement sera obligatoire. Je crois cependant qu'il appartiendra au Gouverneur en conseil d'adopter les règlements d'exécution.

L'honorable M. BEIQUE: Je signalerai à l'honorable ministre que les clauses pénales n'interdisent pas la vente de fromage non classé.

L'honorable M. ROBERTSON: Elles ne l'interdisent pas.

L'honorable M. FOWLER: Oui, elles l'interdisent.

L'honorable M. ROBERTSON: Je désire répondre à une observation de mon honorable ami de Sussex (l'honorable M. Fowler) au sujet de la légion d'inspecteurs. L'an-